

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

17488 / 11580

ERREUR ! AUCUNE VARIABLE DE DOCUMENT FOURNIE.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Marseille 13012 - Requalification de la rue Montaigne et de la Place de l'Eglise », la Métropole réalise l'aménagement d'une voie comprise entre le carrefour de la Croix de Saint Barnabé et le boulevard Gassendi. Il inclut la place Caire et la rue Meisserel.

Les travaux sont réalisés sur une surface de 7 100m², comprenant :

- la rue Meisserel : reprise des revêtements de surface en enrobé et report de stationnements ;
- la rue Montaigne : remplacement des bordures de trottoirs existantes par des bordures en pierres calcaires, avec reprise des revêtements de trottoirs en béton désactivé et chaussée en enrobé ;
- le remplacement du revêtement en pavés de la chaussée de la place de l'Eglise de Saint Barnabé par de l'enrobé scintillant.
- le remplacement du revêtement en pavés grès abimés de la place de l'Eglise de Saint Barnabé par des pavés en calcaires

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 2 000 000,00 euros HT.

L'opération visée n°2019103500, a été créée par délibération n°VOI 010-5278/18/CM en date du 13 décembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence, pour un montant de 2 000 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.